



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Société FINAGAZ

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 19 avril 2016

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur DAMIENS, Sous-Préfecture
Madame MEGLINKY, Sous-Préfecture
Madame BEUGNET, DREAL
Monsieur BUREAU, DREAL
Monsieur NICOLLE, DTTM 59

Collège "Exploitant"

Monsieur NAGEOTTE, Finagaz
Monsieur PEIX, Finagaz

Collège "salariés"

Monsieur BRIQUET, Finagaz, CHSCT

Collège "Collectivités"

Monsieur COURTECUISSSE, Maire de Cantin
Monsieur GIBERT, Conseiller municipal délégué d'Arleux
Monsieur BEN SMIDA, Directeur du développement durable de la Communauté d'Agglomération de Douai

Collège "Riverains"

Monsieur FLEURY, riverain, Président de la CSS
Monsieur ZAWIEJA, riverain
Monsieur VALCKENAERE, Coopérative agricole UNEAL

Secrétariat de la CSS

Madame DUFLOS, S3PI

I. Introduction du Président de la CSS

Monsieur FLEURY remercie les participants de leur présence à cette commission de suivi de site.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Finagaz à Arleux pour l'année 2015 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur NAGEOTTE précise qu'un nouveau chef de centre, M. Peix, a récemment été nommé à la tête du site de Finagaz d'Arleux, dont l'activité consiste à livrer localement par camion des gaz de pétrole liquéfiés sous forme de vrac ou de bouteilles. Le dépôt dispose de trois réservoirs de propane et d'un réservoir de butane. En 2015, 26 905 tonnes de GPL ont transité sur le site où travaillent 18 personnes. Le plan de formation a été principalement centré sur la sécurité, avec notamment un exercice POI. La dernière révision quinquennale de l'étude de danger est en cours d'instruction et le Plan de Prévention des Risques Technologiques a été approuvé. De nombreuses procédures ont été remises à jour, notamment dans le cadre de la refonte du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) réalisée en 2015. Quant au contrôle des équipements, géré par Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), il est planifié par un nouveau logiciel. Lors des 12 Inspections Générales Planifiées effectuées par l'encadrement du site, 18 déviations de niveau faible ont été observées. Le système de gestion des modifications a évolué pour tenir compte des impacts sur les Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentés (MMRI). Divers travaux de sécurité ont été réalisés sur le site pour un montant global de 67 000 euros. Des exercices de sécurité internes ont lieu chaque mois afin d'entraîner le personnel sur l'ensemble des situations possibles. Lors de l'exercice annuel organisé avec le SDIS, l'unique remarque a consisté à améliorer la concision des messages par talkie-walkie.

Monsieur DAMIENS demande si un exercice sur la pollution du canal est envisagé.

Monsieur NAGEOTTE répond négativement. Les produits stockés sont volatils et n'entraîneraient pas de pollution dans l'eau. Il existe cependant des plans d'urgence contre la pollution interne liée à la peinture ou au gazole.

Sur le site, seules sept anomalies ont été recensées en 2015. Aucun accident ni presque-accident ne sont survenus. L'inspection SGS du 30 juin menée par la DREAL a donné lieu à trois constats. Au niveau du Programme d'Amélioration de la Sécurité, l'action concernant la création d'une aire Stodis sur le site a été annulée pour des raisons de faisabilité. Stodis est une filiale de Finagaz qui assure les distributions de bouteilles de gaz chez les revendeurs. Les principales priorités de 2016 résident dans la poursuite de l'instruction de l'étude de dangers (apporter les éléments complémentaires sollicités par la DREAL) et la réalisation des travaux de requalification du R9.

III. Questions et échanges

Monsieur FLEURY se renseigne sur les consignes particulières appliquées au niveau de l'exploitation du site, lors de l'incendie qui a frappé le silo à grains.

Monsieur BRIQUET explique que la personne d'astreinte a été appelée lors de l'incendie, mais qu'il n'y a pas eu plus d'informations ultérieurement.

Monsieur NAGEOTTE indique qu'il n'y a pas eu de consignes particulières liées aux événements. En cas d'incident, les arrosages sont mis en route, mais les installations « dangereuses » se trouvent à l'opposé du site, de l'autre côté des silos. Donc dans le cas précis évoqué, il n'y a pas eu nécessité de le faire. Mais à chaque fois qu'il y a besoin, une personne se déplace pour voir les choses.

Madame BEUGNET demande si le système d'arrosage du site peut être déclenché à distance.

Monsieur NAGEOTTE répond négativement.

Monsieur DAMIENS rappelle que le S3PI a proposé, lors de la dernière réunion, de financer l'impression d'un flyer d'information à destination des riverains. La Direction du site ne souhaitait pas que le nom de Finagaz soit mentionné.

Mme DUFLOS indique qu'elle sollicitera de nouveau Finagaz à ce sujet et fera parvenir le modèle du flyer. Par ailleurs, il serait nécessaire de remettre à jour la page de Finagaz sur le site Internet www.reflexes-seveso.fr.

Le Président de la CSS



Jean FLEURY